

# Les bibliothèques itinérantes

DOSSIER

146

© Céline Lambotte

## SOMMAIRE

**Introduction**

Le livre en mouvement ! .....	19
par Florence RICHTER, rédactrice-en-chef de <i>Lectures</i>	

**A) Etat des lieux en Communauté française de Belgique :**

- La bibliothèque itinérante de la Province de Luxembourg .....	20
par Marc LAVALLE, directeur de la Bibliothèque centrale du Luxembourg	
- Le service itinérant de la Province du Hainaut .....	22
par Pascale VANDERPERE, directrice de la Bibliothèque centrale du Hainaut	
- Les bibliothèques itinérantes organisées par la Communauté française .....	25
par Nicolas BORGUET, attaché au Service de la Lecture publique et Henry CHANTRY, responsable de la Bibliothèque itinérante de Gembloux	
- Foi d'omnibus : billet d'humeur .....	27
par Jean-François DUMESNIL	

**B) Regards critiques et prospectifs :**

- Les bibliothèques itinérantes : figées, dépassées ou sources de développement ? .....	28
par Yvette LECOMTE, inspectrice-directrice du Service de la Lecture publique	
- Perspectives en Province de Liège .....	31
par Paul Emile MOTTARD, député permanent	
- Le bibliobus : luxe ou nécessité ? .....	33
par Françoise DURY, directrice de la Bibliothèque centrale de Namur	
- Médiathèque du Nord et services itinérants .....	35
par Marie-Odile PARIS-BULCKAEN, directrice de la Médiathèque départementale du Nord (France)	
- Médiathèque du Rhône : de l'équipement itinérant aux équipements fixes .....	37
par Véronique FORCET, directrice de la Médiathèque départementale du Rhône (France)	

**C) Autres projets et actions itinérants :**

- Le Discobus .....	38
par Bernard PARIDAENS, directeur du Réseau de prêt de la Médiathèque de la Communauté française	
- Le Muséobus .....	39
par Geneviève RONDEAUX, responsable du Muséobus de la Communauté française	
- Le Cinébus .....	39
par Claudine TITEUX, responsable de l'asbl AIDA	
- Bibliobus dans les écoles, et Biblioparc .....	40
par Christine BERTRAND, responsable du Service Bibliothèques, Ville de Mons	

## INTRODUCTION

### Le livre en mouvement !

par **Florence RICHTER**,  
*rédatrice en chef de Lectures*

**L**es bibliobus sont-ils de vieux cars poussiéreux ? Oh que non ! Il suffit de lire le présent dossier pour s'en convaincre. Ce dossier s'inspire du Colloque organisé par la Bibliothèque centrale de la Province de Liège, et par sa directrice Arlette Remacle, le 30 septembre 2005.

A l'aube de leur 50<sup>ème</sup> anniversaire, les bibliobus se découvrent une nouvelle jeunesse. Justement, ils reçoivent beaucoup d'enfants. Et ser-

viront-ils bientôt l'accueil des « publics éloignés de la lecture » ? Voici un Etat des lieux en Communauté française de Belgique, et dans deux départements français. Ainsi que des idées et perspectives pour le futur. Et de brefs profils d'autres actions itinérantes : discobus, muséobus, cinébus, et biblioparc.

Bref, le livre est « sur le bon chemin », mais le chemin, l'univers des livres n'est-il pas inépuisable ? ■



© Cécile Lambiotte

# ETAT DES LIEUX EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

## La bibliothèque itinérante de la Province du Luxembourg

par **Marc LAVALLE**,  
bibliothécaire-directeur f.f.  
de la Bibliothèque centrale du Luxembourg

**C'EST EN OCTOBRE 1962 QUE LE CONSEIL PROVINCIAL DU LUXEMBOURG A DÉCIDÉ DE CRÉER UNE INFRASTRUCTURE BIBLIOTHÉCONOMIQUE PROVINCIALE CHARGÉE DE RENCONTRER LES BESOINS CULTURELS, INFORMATIONNELS ET DE DIVERTISSEMENT DE LA POPULATION LUXEMBOURGEOISE. ET CELA EN PROPOSANT DES COMPLÉMENTS DE COLLECTIONS AUX PETITES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET SCOLAIRES DISPERSÉES À TRAVERS LES 4.441 KM<sup>2</sup> DE LA PROVINCE.**

**C'**est dans le prolongement naturel de cette action que le premier bibliobus a été mis en service en 1973. En 1990, la Province a opté pour le changement, en choisissant un modèle de bus de type « espace mobile ». Cette conception étant rapidement passée de mode, nous avons salué, fin 2002, l'arrivée d'un bibliobus flambant neuf, revenant à un habitacle monocoque. Avec ce véhicule, la Province de Luxembourg a franchement misé sur la convivialité, la visibilité et la modernité. Ce bus est fonctionnel et esthétique. Esthétique et innovant, esthétique et spectaculaire... Son originalité réside dans le graphisme extérieur, créé par Palix, un des agents de la Bibliothèque provinciale, mais qui est surtout un illustrateur de talent. En partant du logo de la Bibliothèque (un lecteur assis sur un globe terrestre), l'artiste a conçu un décor où des héros légendaires de la littérature se croisent sur des livres. Palix a également laissé sa propre empreinte, en intégrant dans la scène un être fantasmagorique issu de son imagination débordante. Attrayante et identifiable au premier coup d'œil par son aspect ludique, cette véritable « bibliothèque sur roues » veut résolument encourager à une lecture plaisir.

La Bibliothèque itinérante proprement dite (prêt direct) possède une collection de quelque 95.000 documents, qui est maintenue vivante grâce à l'acquisition annuelle de près de 4.000 titres. Le fonds est bien entendu éclectique, tout en sachant que les usagers adultes demandent surtout des nouveautés et que nous accordons une attention particulière aux jeunes. Le bibliobus transporte environ 4.000 livres, et propose une cinquantaine de revues, ainsi que des CD-Rom, des DVD-Rom et des livres – audio.

Les ressources humaines se composent de huit bibliothécaires et de deux chauffeurs. Les bibliothécaires sélectionnent les achats et s'occupent de la gestion administrative du secteur diffusion au sens le plus large. Ils travaillent inlassablement à répondre aux nombreuses demandes des usagers.



Les haltes du bibliobus sont établies à la demande des Communes luxembourgeoises. Chaque arrêt fait l'objet d'une convention entre la Province et les Communes. La redevance forfaitaire annuelle s'élève actuellement à 409,20 ? pour une heure d'arrêt par mois. Le nombre de haltes mensuelles est laissé au choix des adhérents. Les tournées



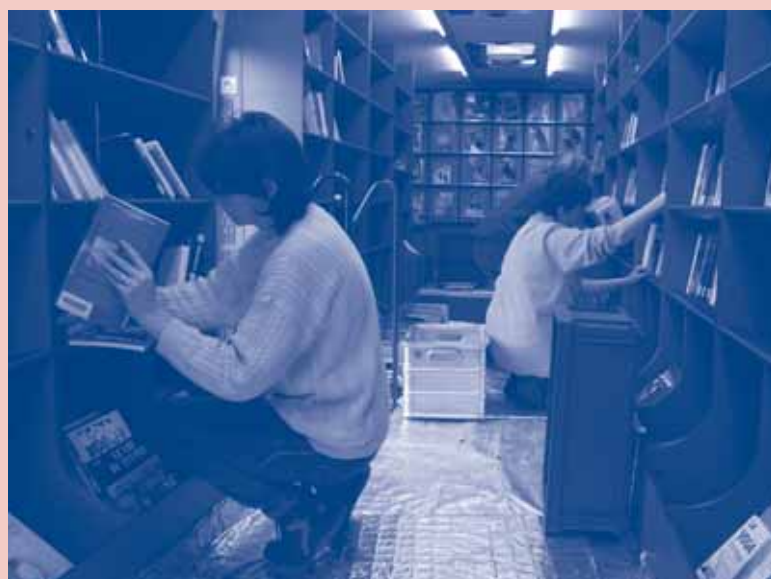
s'effectuent six jours par semaine, et le stationnement peut se faire à partir de 08h00 jusqu'à 20h00. Le service du bibliobus provincial fait partie du réseau des bibliothèques de la Province de Luxembourg qui pratique la carte unique de lecteur. L'usager du bibliobus peut fréquenter tous les arrêts de bus du réseau provincial et toutes les bibliothèques publiques de la province, dans ce cas en se soumettant au règlement de l'institution concernée. Le prêt est informatisé grâce au module spécifique du logiciel VubisSmart. La Bibliothèque itinérante collabore aussi à la constitution du catalogue collectif luxembourgeois, qui est consultable dans le bibliobus. En 2004, 2.653 lecteurs étaient inscrits, 73.828 prêts ont été réalisés, 23 communes de la province de Luxembourg ont été desservies par 72 haltes du bibliobus.

Dans le contexte de notre ruralité, le bibliobus pallie les difficultés de rayonnement de certaines bibliothèques fixes. De ce point de vue, sa mobilité, son accessibilité et sa proximité face aux populations des villages de communes fort étendues, constituent des atouts non négligeables. Pour nous, il est également primordial que le bibliobus aille vers les jeunes. Il crée souvent la surprise, puis l'intérêt auprès des élèves. Le service offre appuie l'apprentissage à la lecture, c'est bien entendu un outil d'acquisition des connaissances, mais aussi de lutte contre le décrochage scolaire et d'intégration des nouveaux arrivants. Par ailleurs, notre bibliobus s'intègre de plus en plus aux animations mises en place localement, sa présence pouvant notamment aider à mettre en exergue les activités culturelles ponctuelles des organismes d'éducation permanente.

Si le bibliobus ne résume plus à lui seul l'action de notre Bibliothèque provinciale (qui développe des services plus techniques, l'informatisation des catalogues, des aides à la promotion de la lecture et aux animations, etc.), cet outil

symbolise notre capacité, en complémentarité avec les navettes documentaires mises en place au niveau de la Bibliothèque centrale, à irriguer le territoire provincial en attendant l'agencement complet du réseau. Ceci dit, si l'intervention du bibliobus (lieu d'échanges, de convivialité, espace de rencontres) est bien ancrée dans la vie locale en province de Luxembourg, nous ne pourrions toutefois pas échapper au débat portant sur le coût d'exploitation, sur une restructuration et une optimisation appropriées de la desserte, et nous serons de plus en plus amenés à justifier le rôle des bibliothèques circulantes face à celui des établissements sédentaires.

Puissent ces quelques considérations permettre d'entamer une nouvelle réflexion entre tous les acteurs impliqués dans cette problématique qui nous tient à cœur. ■



## Le service itinérant de la Province de Hainaut

par **Pascale VANDERPERE**,  
bibliothécaire-directrice  
de la Bibliothèque centrale du Hainaut

**C'EST À LA FIN DES ANNÉES 50 QUE JAILLIT EN HAINAUT L'IDÉE D'APPORTER AUX COMMUNES UNE AIDE POUR ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE LA LECTURE. À L'ÉPOQUE, LES LIVRES SONT ACHÉMINÉS VIA LE CHEMIN DE FER PAR LA BIC : BIBLIOTHÈQUE ITINÉRANTE PAR CAISSES, L'ANCÊTRE DU SERVICE DES BIBLIOBUS. CE SERVICE EST ASSURÉ DURANT QUELQUES ANNÉES, LE TEMPS DE CONCEVOIR ET DE CONSTRUIRE LE PREMIER BIBLIOBUS.**

### D'HIER ...

C'est à la fin des années 50 que jaillit en Hainaut l'idée d'apporter aux communes une aide pour assurer un service public de la lecture. À l'époque, les livres sont acheminés via le chemin de fer par la BIC : bibliothèque itinérante par caisses, l'ancêtre du service des bibliobus. Ce service est assuré durant quelques années, le temps de concevoir et de construire le premier bibliobus.

Et enfin, le grand jour arrive. Le premier bibliobus effectue sa première halte à Bray village, près de Binche, un jour de mai 62 avec à son bord, le cœur battant, Arsène Baras, chauffeur et Maurice Molle, le premier bibliothécaire, qui allait terminer sa carrière comme directeur général des Affaires culturelles du Hainaut. D'emblée le succès est au rendez-vous et après près de 2 heures de halte, un coup d'œil sur les rayons presque dévalisés – forcément au premier passage, il n'y avait pas de livres à rentrer – aurait rasséréiné les plus sceptiques.

Peu à peu le service prend de l'ampleur, les haltes se multiplient, les projets se développent sous l'égide d'une personnalité incontournable et tout à fait indissociable du service itinérant de la Province de Hainaut : André Canonne.

### ... À AUJOURD'HUI...

Quarante-quatre ans et des milliers de kilomètres plus tard, André Canonne apprécierait que la Province de Hainaut ait poursuivi son projet de démocratisation culturelle en débloquant toujours plus de moyens pour étoffer le charroi et l'équipe. Il aimerait surtout sentir que l'enthousiasme est resté intact.

Aujourd'hui, quelque 24 personnes – toutes catégories confondues – travaillent au service itinérant de la Province de Hainaut et font fonctionner une flotte de 4 bibliobus et 2 camionnettes.

Chaque jour de la semaine, dès 8 heures du matin, trois bibliobus se lancent sur les routes pour desservir les écoles primaires. Ils stationnent, au prix de manoeuvres parfois périlleuses – n'oublions pas que le Hainaut a opté pour des semi-remorques – le plus près possible des établissements pour permettre à tous les élèves, classe par classe, de grimper à bord et de sélectionner eux-mêmes leurs livres.

À partir de 16 heures débutent les haltes tout public.





On y retrouve bon nombre d'enfants déjà venus dans la journée avec leur professeur mais qui reviennent cette fois seuls ou accompagnés de leurs parents auprès desquels ils constituent d'ailleurs un excellent relais. La durée des arrêts tout public varie de 30 minutes à 1 heure 30 en fonction du succès et de l'importance du village visité. Et si en fin d'après-midi, les adultes actifs ont des difficultés à être au rendez-vous, à partir de 18h30 en revanche, les haltes battent leur plein.

Comme le temps d'accès au service reste limité par rapport à ce que peut offrir une bibliothèque sédentaire, les modalités de prêt ont été rendues les moins coercitives possibles : inscription et prêt totalement gratuits avec le passeport lecture, nombre de livres empruntés illimité, des rappels seulement après deux arrêts manqués et pas d'amendes de retard, la possibilité d'effectuer un nombre illimité de réservations pour le passage suivant ou, en cas d'urgence, de bénéficier gratuitement d'un envoi de l'ouvrage réservé par voie postale. Les 4 bibliobus, tous informatisés, disposent pour cela de la consultation du catalogue global de la Bibliothèque centrale.

En outre, les usagers ont la possibilité d'accéder au prêt inter-bibliothèques particulièrement efficace en Hainaut grâce à l'existence du catalogue collectif hainuyer.

## « J'AIME BIEN LE BIBLIOPUS » : COMMENTAIRES D'USAGERS EN HAINAUT !

*« J'aime bien le bibliobus parce qu'il y a de très beaux livres même des très drôles, des sérieux, ... En plus les personnes qui prêtent les livres sont très gentilles. Il y a 4 bibliobus et, à chaque fois qu'on y va, il en a un autre et on a un accueil différent. Mais dans les magasins ils ne sont pas aussi beaux et dans les magasins on doit les payer, mais au bibliobus non. Je voulais vous dire que je ne voudrais pas que ça s'arrête. »*

Sanâa, 8 ans  
Halte Ecole d'Ecaussinnes

*« Se promener sur d'autres planètes ne restera un progrès qu'aussi longtemps que la culture sera accessible à tous jusque dans le plus petit village. Merci à tous ceux qui ont contribué à la création et à la survie du bibliobus ! »*

Monique,  
Halte de Vellereille-les-Brayeux

*« Conservez longtemps encore le sens de l'humain qui vous caractérise. »*

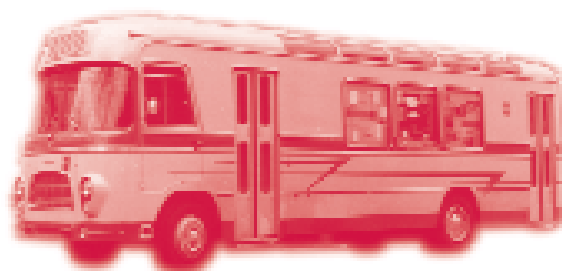
Jean-Christian,  
Halte de Graty

*« Depuis tout un temps, j'avais abandonné toute lecture, journaux, radio, télé me suffisaient... Je m'y suis remis sans bourse délier : le bibliobus provincial stationne une heure par mois dans mon tout petit patelin. »*

M. Tourneux  
Halte de Gallaix

*« Voilà déjà trente années que je fréquente le bibliobus. Trente années de bonheur-lecture... Maintenant à la retraite, l'arrêt du vendredi est pour moi une délicieuse nécessité qui je l'espère durera longtemps encore. »*

M. Baguet,  
Halte d'Ollignies





Le retour au bercail se situe, selon la distance à parcourir pour y parvenir, entre 20 heures et 21 heures.

Mais la journée n'est pas encore totalement terminée. Reste à rentrer les bibliobus au garage, à connecter les chargeurs de batteries, à sortir les PC portables des véhicules et à les brancher sur le réseau informatique via l'intranet provincial. Les mouvements de prêt de chacune des tournées sont ainsi déchargés dans un serveur central pour que chaque véhicule reparte le lendemain avec une situation mise à jour.

Trente-trois entités hainuyères reçoivent ainsi la visite d'un bibliobus provincial sans qu'aucune redevance ne leur soit réclamée. Quelque 199 haltes sont desservies au rythme d'un passage toutes les trois semaines et les bibliobus sont accessibles au public durant plus de 80 heures chaque semaine.

Parallèlement aux tournées de prêt direct, notons encore que le service itinérant assure des tournées de dépôt de collections d'appoint dans des écoles ou des bibliothèques de tout le territoire. Ce sont alors des lots de 50 à 300 ouvrages qui sont mis à disposition des institutions pour une durée d'environ 6 mois.

Enfin, last but not least, le service itinérant du Hainaut prend également en charge une tournée de prêt inter-bibliothèques : 53 institutions bénéficient du passage hebdomadaire d'une camionnette de dépôt et de reprise des ouvrages demandés en prêt inter-bibliothèques. La mise en place de ce service supplémentaire offert gratuitement aux bibliothèques et, conjointement, la création du catalogue collectif hainuyer accessible au départ de chacune d'elles ont provoqué l'explosion du prêt inter autrefois limité en raison des coûts postaux élevés et de l'impossibilité de repérer les ouvrages.

### ... ET À DEMAIN...

Le développement et la démocratisation de la culture constituent deux des priorités de la politique de la Province de Hainaut en général et de la Direction générale des Affaires culturelles en particulier.

Fadila Laanan le disait en préparant les Etats généraux : « La culture n'a pas de prix mais elle a un coût ». Le Hainaut en sait quelque chose, qui a fait l'effort financier d'acquérir, sans obtenir de subvention de la Communauté française, une remorque de bibliobus à réceptionner en mai prochain et s'apprête à lancer un appel d'offre pour un second véhicule encore en 2006.

Mais il faut bien reconnaître que si nous voulons amener la culture à tous et selon le slogan du Hainaut « Encourager la culture de, par et pour tous », le service itinérant constitue un instrument efficace et indispensable.

En particulier, la gratuité totale de l'inscription et du prêt, les collections éclectiques, abondantes et régulièrement renouvelées, les conseils de bibliothécaires tous professionnels, la qualité de l'accueil en font un vrai service public de proximité. L'un des services provinciaux les plus appréciés du citoyen. ■



# Les bibliothèques itinérantes organisées par la Communauté française

par **Nicolas BORGUET**,

attaché au Service de la Lecture publique

avec la collaboration de **Henry CHANTRY**,

responsable de la Bibliothèque itinérante

de la Communauté française de Gembloux

LA PARUTION D'UN DOSSIER SUR LES BIBLIOTHÈQUES ITINÉRANTES EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE EST L'OCCASION DE METTRE EN AVANT LE TÉMOIGNAGE D'UN HOMME PASSIONNÉ ET ENGAGÉ QUI LES A VU NAÎTRE : CLAUDE LANDRAIN (1). NOUS ILLUSTRERONS OU COMPLÈTERONS UNE DESCRIPTION DES ITINÉRANTES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, DE LEUR HISTOIRE, DE LEUR RAISON D'ÊTRE, DE LEUR AVENIR, ... PAR DIFFÉRENTS COMMENTAIRES OU PRÉCISIONS DE CE JEUNE RETRAITÉ.

« **A**u début des années 60, la Wallonie était encore un désert culturel ! », lance d'entrée Claude Landrain. Par ailleurs, l'habitat en Wallonie est assez particulier, on y trouve, dans chaque province, des régions, vastes parfois, à faible densité de population dans un habitat dispersé. En témoigne la répartition des communes wallonnes à l'époque : la moitié d'entre elles comptaient moins de 2.000 habitants; moins de 10 % dépassaient les 5.000. Cette caractéristique se vérifie plus habituellement encore à l'approche des limites provinciales. C'est à cette époque que, partout en Wallonie, les bibliothèques provinciales commencent à organiser des services itinérants de prêt pour toucher, notamment, les populations rurales privées de toute infrastructure culturelle. « Il s'agissait de structures à part, présentes pour desservir les communes dépourvues de toute bibliothèque car beaucoup de communes estimaient et estiment ne pas pouvoir remplir les différentes conditions pour être subventionnées. » C'est ainsi, pour suppléer et compléter ces actions, que la Communauté française a mis en place un premier « Centre de diffusion culturelle » à Forrières (qui deviendra « Centre de lecture publique »). « Peu après, le Ministre de l'époque allait choisir des points stratégiques en Wallonie pour installer plusieurs bibliothèques itinérantes : Libramont, Hannut, Wavre qui allait devenir Gembloux, et Thuin qui allait évoluer vers Lobbes (puis vers la Réserve centrale). » L'activité essentielle de ces unités autonomes progressivement mises en place a toujours été le prêt direct en zone rurale.

Avec une présence toujours accrue de néo-ruraux dans leur aire de rayonnement et le souci constant d'une éducation permanente pour tous, ces Centres de lecture publique, au fil du temps, ont considérablement augmenté l'éventail de leurs collections pour répondre aux demandes de micro-publics, aussi nombreux que divers. Ces collections ont été complétées par des ouvrages de référence et des périodiques pour suppléer à l'absence d'un service équipé d'une salle de lecture. Un service de proximité (itinérant dans les zones rurales) demeure pourtant irremplaçable pour certaines demandes : textes en grands caractères pour yeux fatigués, albums pour les petits, manuels d'identification (faune, flore) d'un intrus qui s'est installé dans le jardin et titille notre curiosité, ... Aujourd'hui, les bibliothèques s'adaptent aux réalités de la modernité, techniques et sociologiques. Les services itinérants, à première vue, peinent à s'ajuster à ces évolutions : pas ou peu de consultations sur Internet, d'expositions, d'animations, de conférences, etc.



Toutefois, on doit faire face ici à un certain nombre de difficultés comme le souligne Claude Landrain : « Si le bibliobus s'arrêtait dans des grosses communes de 20.000 habitants où il pourrait stationner une demi-journée au même endroit, ce serait l'occasion de faire pas mal de choses. Mais à partir du moment où l'on visite des petites entités de 350 habitants et que l'on fait beaucoup de courts arrêts de 15 minutes, ce n'est pas possible. »

Si les bibliothèques itinérantes de la Communauté française ont été créées pour combler, en partie, une absence de vie culturelle sur de grands espaces, elles ont évolué, suite à l'organisation nouvelle des bibliothèques dans la Communauté et à l'évolution des techniques, elles ont aussi augmenté leurs champs d'activités. A propos des évolutions, Claude Landrain ajoute : « La population touchée par nos services n'a pas beaucoup changé, il s'agit toujours principalement des enfants puisque nous visitons toutes les écoles, qu'elles soient communales ou libres. Par contre, il y a une évolution des collections qui ont fortement grandi, de même que les véhicules qui se sont fortement améliorés. Avant, nous mettions 500 bouquins dans le véhicule tandis que les véhicules actuels nous permettent d'en transporter 4000 ainsi que des périodiques. »

Lorsque l'on évoque l'organisation du Réseau public de lecture en Communauté française et les rapports entretenus avec les autres entités bibliothéconomiques, Claude Landrain précise : « Nous avons de très bons rapports avec les autres structures du Réseau, la preuve en est le grand nombre de prêts inter-bibliothèques. Notre mission est complémentaire à celle des structures statiques et nous sommes vus comme tels par les autres structures. »

Depuis une quinzaine d'années, en accord avec les communes partenaires (Hannut, Libramont, Gembloux), la Communauté française a décidé d'associer fortement les bibliothèques locales situées là où sont implantés les Centres de lecture publique. Notamment par une mise en commun des collections, des catalogues mais aussi des infrastructures. La proximité entre ces entités bibliothéconomiques joue un rôle dans l'augmentation des possibilités de liaison entre le livre et le lecteur. Le bilan est partout positif, parfois même spectaculaire, et confirme l'idée qu'une offre forte, c'est-à-dire abondante, diversifiée et de qualité est un facteur important d'accroissement de la demande. Des souhaits et des projets existent visant le développement d'un réseau local secondé par la bibliothèque itinérante.

C'est le cas dans l'Est du Brabant wallon où la Communauté française tente de contribuer à l'implantation d'un réseau intercommunal autour du centre urbain de Jodoigne en définissant les spécificités du rôle que l'intercommunalité aura au sein de ce réseau : dépôts de livres dans des lieux associés (organismes d'éducation permanente, antenne communale, relations avec les associations culturelles, intégration de l'action de l'itinérante dans le projet de développement de la lecture élaboré pour le territoire concerné).

Un même souhait existe de longue date pour le Centre de la Province du Luxembourg. Sa concrétisation nécessite un accord avec les communes concernées et la Province de Luxembourg et son itinérante. Il n'a pas encore été trouvé ! Par ailleurs, au-delà de la quasi-certitude pour l'usager de dénicher parmi les ouvrages mis à disposition de quoi répondre à ses interrogations ou satisfaire son plaisir et sa curiosité, la mise à disposition du catalogue des bibliothèques de la Communauté française a augmenté la qualité de l'offre au lecteur, comme en témoigne l'amplification notable de la participation des itinérantes au prêt inter-bibliothèques qui en a résulté.

Ainsi, nées de la nécessité d'accompagner les provinces dans leur effort pour organiser un service culturel de proximité pour tous, les bibliothèques itinérantes organisées par la Communauté française, si elles ont conservé leur caractère d'appui et de complément aux autres biblio-

thèques, tentent de s'adapter aux évolutions modernes : catalogue unifié accessible au plus grand nombre de lecteurs, mise à disposition d'un nombre accru d'ouvrages par la pratique du prêt inter-bibliothèques.

La philosophie développée par Claude Landrain tout au long de sa carrière est simple : « Faire énormément d'arrêts dans chaque commune de façon à desservir un maximum de population. Lorsque l'on supprime un arrêt quelque part, la personne qui venait ne fera peut-être pas l'effort d'aller ailleurs. Nous sommes au service du public. »

Il faut aussi évoquer le fait que la Communauté française a supprimé deux de ses services itinérants en septembre 2002 pour une partie de la Province du Brabant wallon et fin 2003 pour une partie de la Province de Namur et du Hainaut. Dans ce dernier cas, le choix a été fait de supprimer ce service et de lui faire opérer une mutation en Réserve centrale. Cet arrêt du service itinérant a entraîné de la part de la Communauté française un renforcement des collections jeunesse des bibliothèques dont le territoire était desservi par l'itinérante. On peut constater aussi qu'un réseau local s'est constitué dans la foulée. En Brabant wallon, comme dans les communes desservies par l'ancienne itinérante de Lobbes, la Communauté française a informé et renvoyé le lecteur vers les bibliothèques existantes. Si l'on peut noter quelques récriminations de lecteurs, il faut signaler qu'elles ne furent pas très nombreuses, mais certains d'entre eux pouvaient utiliser les services d'une bibliothèque locale. D'autres ont été renvoyés à une intervention de leur pouvoir communal en vue de la création d'une bibliothèque locale.

Lorsque l'on aborde la question de l'avenir des bibliothèques, Claude Landrain évoque notamment l'intervention des pouvoirs subsidiaires : « Ils se reposent sur notre travail alors qu'ils devraient intervenir un peu financièrement car c'est trop facile de se dire d'autres font déjà le travail donc il n'est pas nécessaire que je fasse quelque chose ! »

Pour l'avenir des bibliothèques en général et les coûts que l'on fait payer aux usagers, Claude Landrain s'interroge : « Pourquoi ne pas faire payer par la commune une redevance au prorata du nombre de ses habitants à la Communauté française ou à celui qui dessert son territoire, plutôt que de faire payer l'usager [...] On tue la bibliothèque avec tous ces coûts, taxes de prêt, droits d'inscription, intervention des usagers pour la rémunération des auteurs, etc., on tue la lecture. »

A bon entendre... ■

(1) Claude Landrain a, notamment, travaillé au Centre de diffusion culturelle à Forrières et a créé le Centre de lecture publique d'Hannut qu'il a dirigé jusqu'à sa retraite.

## Foi d'omnibus : billet d'humeur

par Jean-François DUMESNIL

EST-CE PARCE QUE J'AIME L'IDÉE DE PRENDRE LE TRAIN EN MARCHÉ À CONDITION DE POUVOIR EN DESCENDRE LIBREMENT ET À TOUT MOMENT QUE J'AI CHOISI DE FAIRE MON STAGE D'APPROCHE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE DANS UN BIBLIOBUS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, EN L'OCCURRENCE CELUI DE LIBRAMONT ? PEUT-ÊTRE.

**A**près tout, quitte à descendre de Bruxelles pour glaner à Mirwart le brevet de bibliothécaire, autant sillonner mon pays d'accueil. A l'heure de la restructuration des transports publics, les omnibus se font rares et le bibliobus en est un. Certes singulier, mais idéal pour battre la campagne en y faisant mûrir le rêve et la réflexion.

Je ne rêvais pas lorsque je me suis retrouvé dans le noir petit matin des premiers flocons de novembre en compagnie de Pascal, bibliothécaire, et André qui, déjà, faisait marche arrière pour quitter le hangar du Centre de lecture publique de Libramont.

On l'aura compris, André est chauffeur de bus. De bibliobus et depuis 36 ans. C'est la mémoire de la bibliothèque itinérante qui essaime chaque matin la région plongée pour l'heure dans la purée de pois. Au total, dix tournées d'une centaine de kilomètres qui n'ont plus de secret pour lui, des circuits qu'il connaît comme un pilote de course. Là s'arrête la comparaison : les livres exigent l'éloge de la lenteur. Le bibliobus s'ébroue, va chemin faisant, vaillant mais pas pressé, simplement exact au rendez-vous fixé par chaque village qu'il dessert.

Vesqueville, premier arrêt, tout le monde monte. Attirés par le phare anti-brouillard qu'ils prennent pour une lanterne magique, les enfants prennent le bus d'assaut. En un clin d'œil, le vivier de la petite école s'est vidé et se déverse, en un torrent d'exclamations, dans le réservoir de lectures. Pour *Un petit monstre* rendu, un *Roi Doudou* s'en va, deux trois coups de baguette informatique et sans plus attendre Nicolas s'installe sur le marchepied et dévore, premier de cordée d'une ribambelle de gamins affamés. C'est aussi la première bouffée d'oxygène de la journée. On en vient à se dire que l'avenir de la lecture est là et nulle part ailleurs.

Et pourtant il y aura beaucoup d'ailleurs dans la tournée du jour. Les villages se succèdent, par-

fois séparés d'une seule portée de fusil. Ici, c'est Mimi qui ne rate pas son rendez-vous bimensuel avec le bus où elle fait le plein de périodiques, une denrée prisée des lectrices. Là c'est le curé d'Offagne qui ajoute à sa charge celle de livres glissés sous le bras. Quelques adultes réservent leur choix pour la quinzaine prochaine quand le bus reviendra, car il est toujours revenu.

Il faut néanmoins se rendre à l'évidence. Les adultes sont peu nombreux sur le passage, les « adolisants » sont à l'école du bourg et l'activité du bibliobus tourne à plein autour de l'enthousiasme des enfants et de leurs professeurs. Les mômes servent parfois aussi de relais aux parents partis travailler en ville ou aux champs.

Par la force de sa nature, le bibliobus va au-devant des lecteurs, sa démarche est pro-active pour reprendre un terme à la mode. A cet égard, une publicité plus efficace, gage d'une meilleure visibilité, une concertation avec les communales, gage d'une complémentarité mieux comprise, ne peuvent qu'être bénéfiques au rendement des itinérantes. Rendement ? Ah, le mot diabolique. Il n'a pas cours, surtout au diable vauvert. André crochète sa tournée par Bellevaux. D'ordinaire, un seul jeune garçon y monte. Ce soir, il ne vient pas. Le bus grelotte mais garde sa profession de foi. Celle de l'omnibus qui reviendra. ■



## REGARDS CRITIQUES ET PROSPECTIFS

# Les bibliothèques itinérantes : figées, dépassées ou sources de développement ? Deux ou trois mots que je sais d'elles...

par **Yvette LECOMTE**,  
inspectrice-directrice  
au Service de la Lecture publique

**APRÈS QUELQUE QUATRE-VINGT-CINQ ANNÉES DE FONCTIONNEMENT D'UN VASTE SYSTÈME PUBLIC DE DÉMOCRATISATION DE LA LECTURE, INITIÉ PAR LA FAMEUSE LOI PROPOSÉE PAR JULES DESTREE, APRÈS PLUS DE QUATRE DÉCENNIES DE FONCTIONNEMENT DE SERVICES ITINÉRANTS DE BIBLIOTHÈQUES DANS LES PROVINCES DE HAINAUT, LIÈGE, LUXEMBOURG, NAMUR ET BRABANT WALLON, NE SERAIT-CE PAS UN BON DÉLAI POUR ÉVALUER SÉRIEUSEMENT DES RÉSULTATS, DES MOYENS MIS EN ŒUVRE, LEUR ÉVOLUTION ?**

**P**our savoir s'il est utile ou nécessaire que cette action soit réadaptée ? Si oui, il s'agirait alors de préciser quels sont les termes de cette réadaptation et quelle en est l'importance.

J'évoquerai ici trois thèmes :

- le développement des réseaux locaux de lecture publique,
- la relation entre les services culturels que sont les bibliothèques itinérantes et le secteur scolaire,
- le rôle culturel particulier des bibliothèques itinérantes et des bibliothécaires.

### LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX LOCAUX EN RELATION AVEC LES SERVICES ITINÉRANTS

La problématique de la plupart des communes qui ne sont pas couvertes par un réseau local tient sans doute au fait qu'il s'agit de petites collectivités. En Communauté française, 107 communes sur 272 ne sont pas desservies par une bibliothèque fixe et 80,4% de ces 107 communes sont des entités de moins de 10.000 habitants et des communes rurales.

Dans ces communes, l'apport d'un service itinérant ne peut plus être envisagé aujourd'hui comme le remplacement d'un service statique jugé trop coûteux par un pis-aller avec haltes relativement brèves. Bien mieux, il serait judicieux que cet apport soit considéré comme le ferment de base pour donner le goût, susciter l'envie ou créer la nécessité de mettre sur pied un service public de lecture – qui peut être intercommunal –, avec l'aide de ses usagers actuels et, potentiellement, avec la participation des pouvoirs organisateurs locaux.

Dans cette perspective, le service itinérant peut aussi, avec l'aide de la bibliothèque centrale et des bibliothèques principales, constituer une partie de l'ossature de réseaux locaux à créer : les services et les compétences dont disposent les bibliothèques itinérantes peuvent être

précieux s'ils s'intègrent aux moyens et aux compétences qui peuvent être rassemblés ou qu'il serait souhaitable que l'on assemble au plan local.

Le service itinérant peut et ne doit que jouer un rôle complémentaire à la bibliothèque statique. Il aide une commune ou plusieurs communes rassemblées pour créer un réseau intercommunal à couvrir leur territoire souvent important, à proposer un service de médiation vers la documentation et un service de prêt de documents à côté d'une bibliothèque pivot qui constituerait le point contact permanent pour les usagers de la bibliothèque.

Ainsi, comprendrait-on peut-être mieux la subsidiarité des services itinérants et s'éloignerait-on moins d'une des missions initiales des bibliothèques : apporter les documents dans les villages ou les quartiers excentriques ou géographiquement plus isolés, mais pas remplacer toute forme de bibliothèque publique.

### LA RELATION ENTRE LES SERVICES CULTURELS QUE SONT LES BIBLIOTHÈQUES, ET EN PARTICULIER LES ITINÉRANTES, ET LE SECTEUR SCOLAIRE

L'évaluation générale que j'évoquais plus haut doit évidemment concerner en première ligne les personnes atteintes et les effets du Service public de la Lecture sur leur développement. Cette évaluation doit aussi se réaliser au plan des institutions et au plan de la société.

Pour le moment, nous pouvons dire qu'en Communauté française, 13,97 % des citoyens (chiffres 2004) fréquentent individuellement au moins une fois par an une bibliothèque publique, qu'elle soit statique ou itinérante. Si l'on ajoute à ces chiffres l'utilisation des services des bibliothèques via une collectivité, en 2004, le taux d'usagers parmi les citoyens de la Communauté française s'élève à 16,54 %.

Cependant, si l'on rapporte ces chiffres à des classes d'âge, on se rend compte que 29,9 % des jeunes de moins de 18 ans ont fréquenté durant l'année 2004 une bibliothèque locale, mais que ce pourcentage descend à 9,5 % pour les personnes de 18 ans et plus. A ces chiffres déjà révélateurs, nous n'avons pas ajouté les collectivités qui sont composées d'un grand nombre de classes et qui renforceraient encore cette distinction nette dans la proportion.

Ces tendances sont largement renforcées dans les bibliothèques itinérantes. En 2004, avec leurs 12 bibliobus, les sept bibliothèques itinérantes en Communauté française ont desservi un ensemble de 58.865 usagers. Le service de certaines d'entre elles ne s'arrête pas au prêt direct à des usagers qui les fréquentent puisqu'elles déposent également des livres dans des bibliothèques locales, des collectivités dont des écoles; mais aussi, pour certaines bibliothèques itinérantes, il s'agit encore de déposer des documents dans des anciennes bibliothèques dites « Loi de 1921 » qui n'ont pas ou n'ont pas voulu franchir le pas de l'application du décret de 1978. N'est ce pas là entretenir un système dont le législateur a jugé, il y a 28 ans, qu'il était dépassé ? Par frilosité ou par intérêt, les provinces renforcent-elles encore quelque peu un système désuet et ne ralentissent-elles pas la prise de conscience de la nécessité du changement dans l'offre de services du réseau public de lecture ?

Le tableau suivant reprend les chiffres issus des rapports d'activités des 7 bibliothèques itinérantes en Communauté française :

LES USAGERS EN 2004				
Les usagers des itinérantes en 2004	Nombre d'usagers	Nombre d'usagers %	Citoyens de la Communauté française répartis selon les mêmes classes d'âge	% d'usagers / population de la Communauté française de la même classe d'âge
Ayant moins de 18 ans	46.735	79,4%	21,9 %	5,1 %
Ayant 18 ans et plus	12.130	20,6 %	78,1 %	0,4 %
<b>Total</b>	<b>58.865</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>1,4 %</b>

On le voit à la lecture de ce tableau, la proportion de la population réelle (21,9% de personnes de moins de 18 ans et 78,1% de personnes âgées de 18 ans et plus) est quasi strictement inversée ! Si les usagers des bibliothèques itinérantes de moins de 18 ans représentent 5,1% de la population de la Communauté française, au-delà de cette limite des 18 ans, ils ne représentent plus qu'1,4 % de la même population de référence.

On voit bien apparaître ici le problème de ces publics captifs et scolaires desservis par les bibliothèques. Il est plus criant encore dans les bibliothèques itinérantes que dans les bibliothèques locales.

Et, malheureusement, il faut aussi convenir que ces publics ne restent pas captivés par l'utilisation d'une bibliothèque, ce qui veut dire, pour une bonne partie d'entre eux, qu'au-delà de 18 ans, ils ne fréquentent plus la bibliothèque itinérante. Ils sont perdus pour elle. Cette diminution du pourcentage (de 5,1% à 1,4 %) de la population touchée par les bibliothèques itinérantes, lorsque l'on passe de la catégorie de la population des moins de 18 ans à la

population de 18 ans et plus ne peut laisser indifférent que ce soit en terme d'évaluation de l'utilisation des ressources affectées au service public de la lecture, que ce soit en terme de pérennisation de résultats d'une action ou encore en termes de marketing et de perte de parts de marché !

Si ce phénomène de « scolarisation » des publics touche toutes les bibliothèques comme il touche aussi d'autres secteurs culturels, il me semble utile de l'évaluer de manière spécifique pour les bibliothèques itinérantes, qui sont massivement présentes sur le terrain pendant les heures scolaires mais aussi pendant que la population active preste ses heures de travail. Les horaires des bibliobus excluent en grande partie un pourcentage important des adultes de la possibilité de fréquenter ces services itinérants. Et par ailleurs, ces horaires des itinérantes leur « permettent » de rencontrer à la porte même des écoles, les élèves de l'enseignement fondamental en grande partie et parfois des étudiants du secondaire. C'est bien cette population scolaire qui constitue ici le gros du public visé par l'action des itinérantes (79,4% de leur public).

Si les « instruments » que constituent les bibliothèques peuvent servir tant à des projets culturels qu'à des projets d'instruction – ce sont les mêmes documents que l'utilisateur utilise dans l'un et l'autre cas –, est-on sûr que l'approche scolaire dans un temps contraint d'apprentissage, d'instruction et de formation est la même que l'approche culturelle dans un temps non contraint de loisir et d'éducation ? Personnellement et dans la période actuelle, je ne le crois pas. Ne devrait-on pas réaliser une éva-

luation spécifique de l'investissement spécifique des itinérantes par rapport aux écoles et ce, dans une relation avec l'institution scolaire ?

On connaît tous des enseignants géniaux qui entraînent leur classe dans les multiples univers ouverts par la lecture et on connaît aussi des enseignants qui amènent leurs élèves au bibliobus pour la demi-heure de la bibliothèque, laissant aux enfants le soin de reconnaître dans cet exercice ce qu'ils peuvent y trouver sans encouragement spécifique ou pis, sans lien avec l'apprentissage de la lecture, mais en parfaite relation avec la discipline du rang, de l'ordre et du retour en classe !

Le rôle des institutions scolaires en tant que telles, l'inscription de l'utilisation de la bibliothèque dans le projet pédagogique de l'école pourrait être analysé, ne le pensez-vous pas ? On pourrait se baser sur des expériences qui évaluent leurs réalisations, comme le programme d'accompagnement et d'évaluation de la lecture des élèves de l'enseignement fondamental de la Ville de Liège qui travaille quelque peu avec Les Chiroux,

comme l'évaluation de l'opération menée sous la houlette du Ministre de l'Enfance chargé de l'enseignement fondamental et du Conseil supérieur des Bibliothèques publiques et créant des contrats-lecture entre bibliothèques et classes; on peut aussi citer l'avis n° 28 du Conseil supérieur des Bibliothèques publiques relatif aux suites à donner aux contrats-lecture.

Evidemment, l'approche des publics de ce secteur de la culture que représente la lecture publique doit idéalement envisager également tout ce pan de la population qui ne sait ou ne sait plus ni lire ni écrire. Comme les autres institutions culturelles, nos bibliothèques sont d'office vécues comme des institutions qui excluent ces citoyens. Ce sont des lieux où les analphabètes savent a priori qu'ils ne peuvent pas, ne doivent pas entrer. Les bibliobus, par leur capacité de se déplacer là où se trouvent les usagers, par leur caractère convivial ne pourraient –ils être des outils de rapprochement progressif de ces faibles lecteurs, de ces personnes qualifiées d'apprenants vers ces lieux d'accès à toute documentation et à la fiction que sont les bibliothèques ?

Comme ils l'ont été dans nos régions rurales, les bibliobus peuvent aussi être considérés comme pionniers dans des terres symboliques (et non géographiques), celles de groupes de notre population éloignés de la lecture.

### LE RÔLE CULTUREL PARTICULIER DES BIBLIOTHÈQUES ET DES BIBLIOTHÉCAIRES

Dans le cadre de cette réflexion, les bibliothèques et les bibliothécaires qui ne sont pas contraints à des résultats en matière d'apprentissage de la lecture, de réussite en lecture, pourraient développer en aval non pas un service de support technique aux établissements scolaires (la gestion de fonds, l'accès à ces fonds) mais bien un service qui favorise ce que les pédagogues appellent « l'engagement dans la lecture », phénomène essentiel pour donner des bases à l'intérêt pour la lecture et pour favoriser sa pratique. Et cet engagement est utile pour les jeunes et les adultes, les personnes capables de lire et celles qui sont apprenantes, de 6 à 99 ans ! De différentes études commandées par la Communauté française, notamment au Service de Pédagogie expérimentale de l'Université de Liège, je retiens divers axes tracés dans ce sens comme :

- la création de groupes de discussion à partir de la lecture pour construire du sens ensemble et explorer la littérature dans un contexte social, pour se confronter aux interprétations des autres, à différentes méthodes pour penser et analyser un texte;
- l'expression et la valorisation des expériences esthétiques vécues

par les individus sur base des pensées, des émotions ou des sensations produites au cours de leurs lectures;

- les possibilités de découverte d'une grande variété de textes de qualité qui permettent d'affiner ses goûts, d'apprendre à devenir critique, à développer son interprétation;
- le fait d'amener les lecteurs à confronter les textes à la réalité, à construire le sens de ce qu'ils lisent grâce à ce qu'ils savent déjà de la réalité, du langage et du monde; les amener à faire des liens avec leurs propres expériences, leur connaissance des émotions et attitudes humaines, leur connaissance de la réalité et du monde.

Tout ce travail rencontre et permet de donner une définition de développement de la lecture publique dans une réelle perspective d'éducation permanente. Cela nécessite aussi que l'on utilise des moyens de la pédagogie de l'éducation permanente tant à destination des adultes que des enfants et des jeunes.

Citons encore ici quelques chiffres relatant les activités des bibliothèques itinérantes. On constate qu'elles ont prêté 961.719 ouvrages au cours de leurs 835 arrêts. Les chiffres ci-dessous montrent que les adultes empruntent bien davantage que les moins de 18 ans si l'on s'en réfère à leurs proportions relatives. On pourrait donc renforcer cette propension des adultes...

Des structures souples comme les bibliobus qui permettent d'aller auprès de groupes de la population dans leurs lieux de vie habituels, à l'occasion de manifestations diverses, à des moments définis pour la rencontre, sont sans doute très utiles. Est-ce révolutionner que d'oser ces quelques propositions ? Sans doute, cela engage une révolution des itinéraires du bibliobus qui ne serait plus compris comme un comptoir de prêt itinérant, mais comme une infrastructure qui va au devant des usagers ou de futurs lecteurs ou de lecteurs abandonnés à leur non-lecture...

N'est-ce pas un beau pari après 50 ans que d'oser cette remise en question sans préjuger des réponses?

Si notre enjeu est le développement de la lecture mais aussi le développement de la qualité de la lecture, si nous souhaitons développer le nombre de lecteurs toutes classes sociales confondues, alors je crois que nous pouvons prendre la peine de réfléchir ensemble à l'itinérance de nos méthodes d'intervention culturelle comme à celle de notre service public de la lecture.

Face à ces enjeux, je suis sûre que nous ne pourrions attendre 50 nouvelles années avant de faire le point. ■

#### LES PRÊTS EN 2004

Nombre de documents prêtés par types d'usagers	Fiction	Documentaire	Total	En pourcentage	% d'usagers
Moins de 18 ans	442.055	133.870	575.925	59,9%	78,1 %
18 ans et plus	203.907	181.887	385.794	40,1 %	21,9 %
<b>Total</b>	<b>645.962</b>	<b>315.757</b>	<b>961.719</b>	<b>100 %</b>	

## Perspectives en Province de Liège

par **Paul-Emile MOTTARD**,  
député permanent,  
Province de Liège

**QUI CONNAÎT BIEN CRENNICK-CORNEMONT-RUY OU ROANNE, HAMEAUX PERDUS DE LA PROVINCE DE LIÈGE ?**

**LES ÉQUIPAGES DES BIBLIOBUS CONNAISSENT LEUR SITUATION PRÉCISE ET LES ROUTES DÉTOURNÉES QUI Y MÈNENT, EUX QUI SILLONNENT, À BORD DE LEURS DRÔLES DE MACHINES RUTILANTES, LES CHEMINS LES PLUS REÇULÉS DE LA PROVINCE POUR DESSERVIR QUELQUES 155 HALTES DIFFÉRENTES PAR QUINZAINE SUIVANT UN PLANNING BIEN RODÉ – HORAIRE PARTICULIÈREMENT DÉLICAT À ÉCHAFAUDER.**

**E**t leur savoir du territoire ne s'arrête pas là. Ils ont repéré depuis longtemps la gargotte sympa où l'on casse « la croûte pour pas cher » ou le bistrot qui sert la « Merveilleuse ». Et au-delà de ces préoccupations basement matérielles mais qui concourent au plaisir du travail été comme hiver, ce duo qui passe des heures entières, journée après journée, dans son véhicule connaît son public, ses attentes, ses joies et ses petits malheurs.

C'est un peu comme le facteur d'antan que l'on est heureux de voir à intervalles réguliers et qui charrie avec lui un coin de ciel bleu.

Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes. Sans doute ! Mais alors pourquoi consacrer quelques heures de son temps pour réfléchir aux pratiques et à l'avenir des bibliothèques itinérantes. Les bibliobus représentent à mes yeux un outil exceptionnel, fait de souplesse et de proximité, qui participe avec d'autres à la promotion de la lecture, enjeu de démocratie, de connaissance, de rêve, d'acceptation de l'altérité.

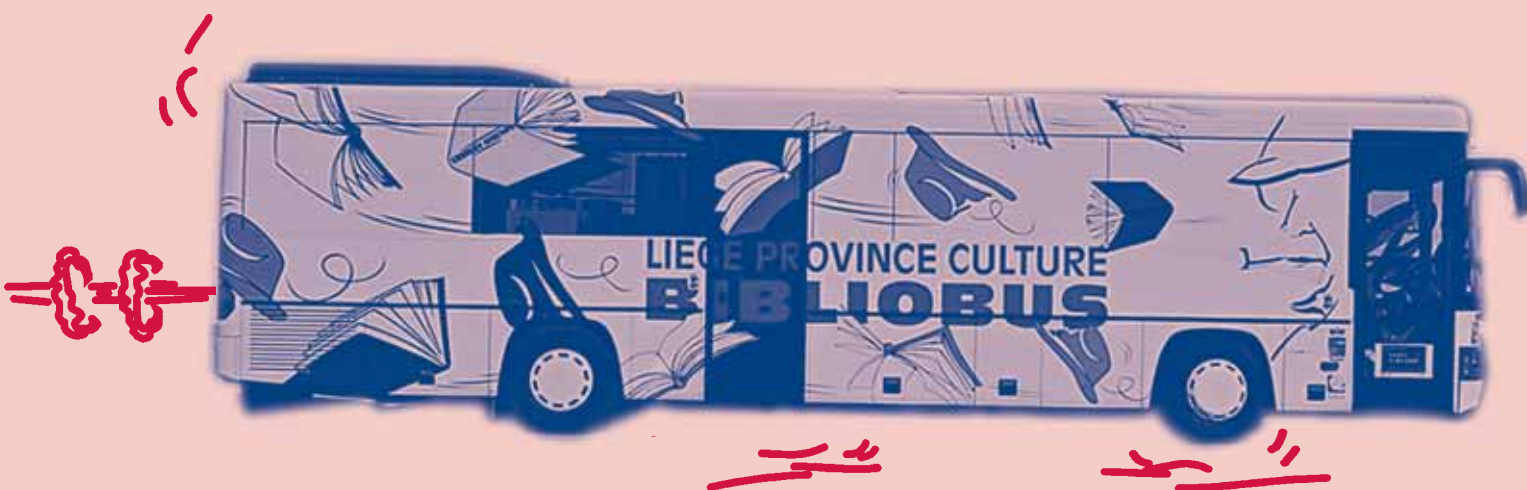
Le livre et la lecture dans toute la diversité de ses supports : le magazine sans doute, le journal sûrement, Internet enfin, une extraordinaire fenêtre ouverte en permanence sur le monde.

Pour l'exploiter, encore faut-il lire et prendre plaisir à cette démarche. De toute évidence, nos concitoyens ont quelques difficultés en ce domaine. Il ne me semble pas nécessaire de rappeler les résultats alarmants d'études récentes pour en prendre la pleine mesure.

Il appartient donc aux pouvoirs publics, tous les pouvoirs publics, de mobiliser leurs énergies dans un élan concerté, afin de réduire progressivement ce déficit de lecture et le cortège d'exclusions qui l'accompagne.

Et la Province de Liège, gestionnaire d'un arsenal bibliothéconomique important, a un rôle pivot à jouer pour poursuivre cet objectif au travers de la mobilisation de toutes les composantes de la bibliothèque – la locale-pivot sûrement, la principale et la centrale de toute évidence, en tissant des actions de connivence avec tout le réseau et l'itinérante comme outil spécifique d'intervention de terrain au service d'une politique générale sur un territoire provincial composé de 84 communes.

Pour ces 84 communes, 9 sont germanophones et relèvent donc d'une dynamique spécifique d'où la Province n'est pas absente. Restent donc 75 communes francophones.



Pour celles-ci, deux cas de figure existent :

- 50 ont investi dans une politique de lecture publique; elles sont reconnues par la Communauté française et donc subventionnées par elle et la Province.
- 25 n'ont encore développé aucune initiative en la matière au terme du décret sur la Lecture publique. Actuellement, la bibliothèque itinérante visite 53 communes, dont 15 ne développent pas de pratique dans le domaine de la lecture.

A la lumière de ces constats se pose donc une première question :

La Province doit-elle privilégier la circulation des bibliobus dans les communes qui disposent déjà d'une bibliothèque ou localiser son effort sur les zones non irriguées ?

Sans doute ne peut-on pas abandonner une catégorie pour l'autre, mais la question est d'importance et doit se régler dans une concertation permanente avec les pouvoirs locaux qui mesurent vite la charge financière que représente la création d'une bibliothèque reconnue avec le cortège de contraintes légales qui y est lié.

Donc, l'investissement de la Province sur un territoire communal qui refuse tout effort en matière de lecture me questionne et devrait faire l'objet d'une concertation précise avec le pouvoir communal afin de déterminer la part de chacun dans une démarche commune, sans oublier le rôle de la Région wallonne qui est invitée à identifier des incitants financiers pour favoriser des dépenses culturelles rendues obligatoires.

Incruster le bibliobus dans le paysage culturel local sans concertation semble une hérésie. Les haltes les plus performantes s'appuient bien souvent sur un relais local impliqué (écoles, lieux associatifs...).

Il me semblerait judicieux de multiplier ces relais, de les rassembler, de les former pour préparer le terrain entre deux haltes dont la périodicité est de 15 jours.

Ce sont ces relais enracinés dans le milieu local qui peuvent le mieux déterminer la pertinence des haltes, mais aussi peut-être identifier des projets dans lesquels la bibliothèque itinérante pourrait intervenir.

Cela induit une modification importante de perspective et de pratique. S'écarter de temps à autre de l'horaire rigide pour positionner l'outil comme partenaire d'un projet local porté par des opérateurs culturels locaux : bibliothèque sûrement mais aussi centre culturel ou mouvement d'éducation permanente. Comment donc concilier dans un planning rigoureux et serré les haltes qui s'égrènent et la capacité de donner une plus-value à un projet local ?

Après la question des territoires prioritaires, voilà une deuxième question qui se double d'une question subsidiaire.

Comment valoriser les relais locaux et établir une concertation dynamique avec les opérateurs de terrain au travers d'un pouvoir local incontournable à mes yeux en cette matière ?

Les bibliobus sont des monstres sympathiques de toute évidence dont il faudrait, je pense, augmenter la souplesse dans un plan stratégique global au niveau provincial.

Le défi est gigantesque et l'enjeu indéniable pour notre démocratie. Et la problématique des bibliothèques, dont les bibliobus ne sont qu'un des maillons, est complexe.

Car au-delà du plaisir de lire, faut-il encore être capable de hiérarchiser l'information dispensée par les différents vecteurs de l'écriture.

Le rôle des bibliothécaires de demain sera peut-être encore plus d'orienter le lecteur dans le maquis des parutions. De tenter de trier le bon grain de l'ivraie, d'apprendre à rendre l'information opérationnelle pour qui recherche une solution pertinente à mettre en œuvre.

La lecture, vecteur de connaissance et de compréhension du monde, est un des remparts face aux discours simplificateurs et poujadistes.

Il appartient à tous les démocrates, à tous les humanistes, investis d'une responsabilité politique, tant au plan communal que provincial, qu'à la Région wallonne ou à la Communauté française, de se mobiliser sans désespérer pour dégager des solutions concertées afin d'encourager le plaisir de lire.

Ce n'est que par l'enthousiasme et une réflexion créative de tous que la voie du progrès se définira. ■



# Le bibliobus : luxe ou nécessité ?

par **Françoise DURY**,  
directrice de la Bibliothèque centrale de Namur

## CONSTAT DE VITALITÉ

En province de Namur, région majoritairement rurale, les statistiques de la Bibliothèque itinérante (1) sont loin d'être en baisse : le nombre de prêts et de lecteurs a fait un bond de plus de 7 % entre 2002 et 2003 et s'est maintenu en 2004.

Le lectorat est constitué pour un tiers d'adultes, pour deux tiers de jeunes. Les écoles sont très présentes bien sûr, mais 29 % des jeunes inscrits le sont à titre individuel et non dans le cadre de l'école. En fin de compte, les scolaires n'atteignent donc pas 45 % du lectorat. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de prêts enregistrée en 2003 est plus sensible du côté des adultes, ce qui ramène en 2004 les deux chiffres quasiment à égalité : dans les bibliobus namurois, il est donc prêté autant de livres pour adultes que de livres pour la jeunesse.

A nombre de lecteurs égal, les statistiques de prêts de 2005 (2) devraient avoir connu une évolution différente. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, tout en maintenant strictement les 15 tournées et 141 haltes, le rythme de passage a dû être modifié : les tournées se répètent désormais toutes les trois semaines au lieu de deux fois par mois. Cette décision, prise la mort dans l'âme par les responsables fonctionnels du service, résulte de l'obligation de passer de deux véhicules lourds à un seul. Les autorités provinciales ont en effet rejeté le projet de remplacement du second bibliobus. Elles prennent pour argument qu'il ne leur est pas possible de prendre en charge le coût complet d'une telle acquisition, la Communauté française n'ayant pas honoré la demande d'aide en infrastructure. Cette modification du rythme de passage ne devrait cependant pas affecter les chiffres autant qu'on peut le craindre : certains lecteurs n'ont pas l'habitude de fréquenter le service plus d'une fois par mois.



## DE PARADOXE EN PARADOXE

Au-delà de ce constat de vitalité, le présent article va tenter de répondre à une question en forme de dilemme : bibliobus, luxe ou nécessité ? Dans la situation actuelle des bibliothèques itinérantes, les paradoxes ne manquent pas en effet et ils semblent d'ailleurs s'enchaîner d'une manière un peu perverse.

Le premier tient à ceci : en province de Namur et ailleurs en Communauté française, – et l'on s'en réjouit –, de plus en plus de bibliothèques fixes, reconnues ou en voie de l'être, font un excellent travail. Dans cette province qui ne compte que trente-huit communes, ces cinq dernières années ont donné lieu à au moins sept passages d'inexistence décrétable à contrat-programme ou de contrat-programme à reconnaissance, et d'autres se préparent. Or, historiquement, la mission de la Bibliothèque itinérante était d'ordre palliatif : les bibliobus se rendaient dans les communes ne disposant pas de bibliothèque afin d'y combler au mieux les lacunes en matière de Lecture publique. Tel est donc le premier paradoxe. Le développement du réseau de Lecture coïnciderait-il avec l'arrêt de mort des services itinérants ?

Bien sûr, plus que de combler des manques flagrants, la mission essentielle des bibliothèques itinérantes est aujourd'hui de donner un coup de pouce aux communes qui ont fait l'effort de se doter d'une bibliothèque. Cette aide aux communes relève d'ailleurs naturellement des compétences provinciales. Le bibliobus dans ce contexte dessert les lieux d'habitat que la géographie ou la pauvreté des transports en commun tiennent éloignés du centre de la commune où se situe généralement la bibliothèque fixe. Le pouvoir local se voit ainsi offrir le moyen de faire l'économie de filiales ou de dépôts.

Mais cette affirmation ouvre la voie à un deuxième paradoxe. Ne visiter que ces villages et hameaux excentriques et peu peuplés revient à voir fondre son lectorat, c'est-à-dire à prendre le risque d'annoncer des statistiques en baisse à la Communauté française et à devoir expliquer cette évolution à son propre pouvoir organisateur qui pose régulièrement



la question de savoir ce que « rapporte » le bibliobus, quelles en sont les recettes.

Ce dialogue avec le pouvoir organisateur est d'ailleurs source d'un troisième paradoxe : un élu réclame résultats et recettes tandis que l'autre, à l'aune de la visibilité provinciale, se réjouit de pouvoir déclarer au citoyen d'un tout petit hameau que le bibliobus provincial va jusqu'à son domicile...

### FAUT-IL DONC ENCORE DES BIBLIOBUS ?

Au-delà de tous ces paradoxes, à une époque où les Belges sont de plus en plus motorisés, où les femmes au foyer constituent une espèce en voie de disparition, faut-il donc encore des bibliobus ?

La réponse peut être d'ordre technique et démographique. Elle se base alors sur le constat que la demande existe encore (cfr. chiffres cités). Sur le constat du vieillissement de la population. Or les personnes âgées disposent de loisirs mais leurs difficultés physiques, leur isolement familial ou leur perte de revenus rendent leurs déplacements plus aléatoires. Sur le constat que beaucoup de parents font encore pour leurs enfants le choix de l'école du village, ce qui induit d'une part l'existence de très petites implantations scolaires incapables de se monter une bibliothèque-maison, d'autre part la difficulté pour les enfants d'aller après l'école s'approvisionner en lecture.

Une autre réponse, plus politique, est liée aux valeurs et à la vision de la société de chacun. Parmi ces valeurs, il en est deux que défend, ou devrait défendre, tout agent d'un service itinérant de la lecture. La première tient au fait que ces services, en Belgique francophone, sont tous des services publics où rien ne justifie qu'un citoyen urbain et un citoyen rural ne bénéficient pas de droits identiques.

La deuxième valeur anime tout bibliothécaire : le développement de la lecture pour tous. Or la lecture va moins que jamais de soi (voir les statistiques de l'illettrisme), elle touche à la culture, c'est-à-dire qu'elle a à voir avec l'épanouissement personnel et la qualité de vie en société, avec la réduction de la fracture sociale, l'esprit critique, la démocratie, le refus des extrémismes, etc. Bref, il est encore nécessaire en 2006 de porter la lecture aux citoyens, surtout à ceux qui n'iraient pas d'eux-

mêmes à elle. Dans ce contexte, malgré les conditions techniques difficiles, les animations devraient pouvoir exister en bibliothèque itinérante comme en bibliothèque fixe. Les expériences à Namur, si modestes soient-elles, ont toujours retenu l'attention du public : un bus décoré à la Harry Potter, la présence à bord de conteuses... En bibliothèque itinérante plus qu'ailleurs encore, des possibilités s'offrent en partenariat avec les associations locales accueillantes à la lecture : la Bibliothèque itinérante de la Province de Namur a ainsi participé à la campagne « Bibliothèques scientifiques » en organisant les rencontres dans des lieux auprès desquels elle a l'habitude de faire halte, tous situés dans des communes sans bibliothèque reconnue.

Porter la lecture aux gens, c'est un travail de fourmi, mené dans des conditions parfois pénibles, qui ne se réduit pas aux statistiques. Il est cependant toujours soutenu par la reconnaissance des lecteurs. Pour certaines personnes, le passage du bibliobus est comparable à celui des derniers commerçants ambulants et plus apprécié encore car on y compte moins son temps (on a au moins une demi-heure pour choisir) et son argent (on ne paie rien ou presque). Le passage du bibliobus est synonyme de rencontres, de convivialité et d'échanges : petites nouvelles, expériences de vie pratique, impressions de lecture... De telles relations peuvent naître dans les bibliothèques fixes, mais elles semblent plus riches dans les bibliobus, peut-être parce que la contrainte horaire y rend le temps plus précieux ou à cause de la magie de ce lieu exigü et donc plus intime, pourtant au milieu d'une place publique.

Alors luxe ou nécessité ? Luxe peut-être si l'on se place dans une logique économique (mais que coûte à une commune la mise en place et le maintien en vie d'une filiale ou d'un dépôt ?), nécessité sûrement si l'on prend en compte les points de vue culturel, social et humain. ■

(1) L'expression « Bibliothèque itinérante » est entendue dans le présent article uniquement comme le prêt direct aux lecteurs individuels et non les dépôts aux institutions. Les établissements scolaires sont donc concernés par le propos quand les enfants défilent dans le bibliobus pour faire personnellement leur choix de livres, non quand les enseignants choisissent un lot d'ouvrages pour un temps plus long afin d'alimenter la bibliothèque de classe.

(2) Non encore disponibles à l'heure de la rédaction de ces lignes.

# Médiathèque du Nord et services itinérants

par Marie-Odile PARIS-BULCKAEN,

directrice

de la Médiathèque départementale du Nord (France)

L'HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES FRANÇAISES, QUE L'ON AURAIT AUSSI PU NOMMER « SERVICES ITINÉRANTS DE LA LECTURE », DÉBUTE EN 1945, PAR UNE ORDONNANCE DU 2 NOVEMBRE, CRÉANT UNE « BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT » DANS CERTAINS DÉPARTEMENTS AU MOTIF SUIVANT :

« L'entretien d'une bibliothèque publique dépasse les possibilités budgétaires de la plupart des petites communes, notamment de celles dont la population municipale est inférieure à 15 000 habitants... Les expériences françaises et étrangères ont montré qu'à l'octroi de subventions ou à des dons de livres, il vaut mieux préférer un dépôt temporaire ou renouvelable de livres. Ce ravitaillement doit être assuré dans chaque département par une bibliothèque centrale disposant d'un bibliobus... »

C'est sur ce principe que se sont développées, entre 1946 et 1982, les Bibliothèques centrales de prêt dans l'ensemble des départements français (soit 96 au total), avant que l'Etat ne décide, par les lois de décentralisation de 1983, de les transférer aux départements. La BCP du Nord (aujourd'hui, Médiathèque départementale du Nord-MDN) a donc été créée en 1982, avec pour mission, « d'aider au développement de la lecture dans les communes de moins de 10 000 habitants ». Or, le département du Nord en compte à peu près 600, dont la population varie de 200 à 9 900 habitants ! Redoutant de cantonner l'action de la BCP à la desserte scolaire, comme cela avait pu être le cas dans d'autres départements à une époque où l'instituteur, généralement aussi secrétaire de mairie, était souvent le seul « médiateur de la culture » dans les petites communes le premier directeur de la BCP du Nord, suivi en cela par les élus de l'époque, a préféré orienter l'action du service en direction des communes, plutôt que des écoles. C'est ainsi que se sont créées majoritairement des bibliothèques-relais dans les communes, ravitaillées deux fois par an par le bibliobus, plutôt que des prêts directs qui, en l'absence de tout équipement communal, stationnent sur la place du village ou près de l'école et proposent leurs collections en direct à la population.

Aujourd'hui, après 23 ans de fonctionnement, la MDN dessert 330 bibliothèques, dont le taux de fréquentation varie entre 10 et 60 % de la population (la moyenne se situant autour de 16 %, tandis que la moyenne nationale française est de 17,60 %) et 33 prêts directs (avec un taux moyen de fréquentation de 6 %).

Depuis une dizaine d'années, l'action de la MDN s'est amplement diversifiée, passant du prêt de documents (livres, CD, DVD, CD-ROM) par le biais du bibliobus ou du médiabus, à la formation, le conseil, l'animation (prêt d'expositions, aide à la mise en place de manifestations) et le versement de subventions pour la construction, l'équipement et l'informatisation des bibliothèques.



Une nouvelle étape a été franchie depuis janvier 2006 avec la décision du Département d'aider à la mise en place de « réseaux intercommunaux de bibliothèques ». L'idée de départ est le constat que, même avec l'apport des collections de la MDN, il est difficile pour une petite commune de faire fonctionner seule une bibliothèque digne de ce nom et que le contexte intercommunal (communautés de communes ou communautés d'agglomérations « formalisées » ou conventionnement entre plusieurs communes), était plus à même de répondre aux besoins de la population. Il propose donc des taux de subventions plus impor-

tants pour les projets intercommunaux (jusqu'à 60, voire 80 % de l'investissement), qui prévoient la mise en place d'une politique d'acquisition commune, l'embauche d'un professionnel, la création d'une carte de lecteur commune et une circulation accrue des documents sur un territoire. De même, le Département a étendu aux communes jusqu'à 15 000 habitants la possibilité de bénéficier de ces subventions, espérant de cette façon, servir de levier pour améliorer la couverture du territoire en équipements de lecture publique et permettre de répondre aux besoins des petites communes non encore desservies.

Quant au bibliobus, il continue et continuera sans doute pendant quelque temps encore à

« transporter la culture jusqu'aux points les plus éloignés du département » et il stationne chaque été sur la plage de Bray-Dunes, où l'ensemble des Nordistes, comme tous les vacanciers, peuvent emprunter pour la journée ou pour la semaine un roman, une BD ou un livre de bricolage, à moins qu'ils ne préfèrent consulter sur place la presse quotidienne ou hebdomadaire.

En France, les bibliothèques départementales ne sont pas les seules à avoir recours au bibliobus, certains services de lecture publique des grandes villes également : ainsi, dans le département du Nord, les villes de Lille, Cambrai, Douai, Valenciennes, etc...

Et depuis peu, certaines structures intercommunales se mettent elles aussi à se doter de pareils outils itinérants : c'est le cas notamment de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (141 000 habitants – 35 communes situées à l'ouest de Valenciennes) qui a racheté plusieurs autobus urbains à une société de transport pour les réaménager entièrement selon des thématiques ciblées :

- 1 cyberbus multimédia et accès à Internet;
- 1 ludobus jeux, jouets, albums « petite enfance »;
- 1 écobus protection de l'environnement, développement durable.

Les nouveaux arrivants de la scène territoriale sont devenus rapidement des partenaires majeurs pour la Médiathèque départementale et des acteurs essentiels pour le développement de la lecture publique en France : sans aucun doute, la structure intercommunale est l'échelle pertinente pour construire durablement de véritables réseaux documentaires.



Ce nouveau partenariat va inévitablement se développer et donc modifier en conséquence l'utilisation traditionnelle des bibliobus, qui jusqu'alors ne s'appuyait que sur le seul axe service départemental / service communal, le but dorénavant étant clairement d'accélérer la circulation des collections au sein de bibliothèques appartenant à un même réseau.

Aujourd'hui, la Médiathèque départementale dessert près de la moitié des communes de l'agglomération et devrait prochainement augmenter encore son niveau de service et concerner une dizaine de communes supplémentaires, en même temps qu'elle souhaite aider au développement de nouvelles pratiques de coopération en matière d'information, de formations, d'échanges de compétence, de mutualisation des outils, etc.

Une première conséquence directe sera l'adaptation permanente de la desserte par bibliobus selon les besoins du réseau, son niveau d'activité, ses volumes de transactions, ses spécificités documentaires, etc..., avec de fortes implications à venir au niveau des rythmes et des fréquences de passage, du volume des collections déposées, des types de supports (livres jeunesse, livres adultes, CD audio, DVD, CD-Rom).

Ainsi, même dans le cas de montages de projets précis et modernisés qui s'appuient sur un partenariat fort et évolutif entre différentes collectivités territoriales, il est possible de faire coexister de façon tout à fait complémentaire et harmonieuse un ensemble d'outils itinérants qui aillent au « plus près » des populations et ne délaissent aucun secteur géographique, et qui répondent aux missions de base du service public : par la proximité, un accès pour tous à la culture et à un service de qualité. ■

# Médiathèque du Rhône : de l'équipement itinérant aux équipements fixes

par **Véronique FORCET**,

directrice de la Médiathèque départementale du Rhône (France)

**SERVICE DÉPARTEMENTAL DEPUIS 1986, LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU RHÔNE DESSERT 573060 HABITANTS SITUÉS DANS DES COMMUNES DE MOINS DE 12000 HABITANTS, SOIT 26% DE LA POPULATION DU DÉPARTEMENT QUI COMPREND 1.578.694 HABITANTS, DONT 1.057.407 RÉPARTIS ENTRE LYON, SON AGGLOMÉRATION ET VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE.**

## HISTORIQUE

En 1945, 17 bibliothèques centrales de prêt sont créées dans les départements par ordonnance d'Etat. Leur mission est de « ravitailler » en livres les communes de moins de 15000 habitants par un dépôt temporaire renouvelé plusieurs fois dans l'année. En 1986, il y en aura 97, soit une par département. La Bibliothèque départementale de prêt du Rhône est créée en 1946 avec des moyens réduits : un local situé à Lyon avec 20000 livres, 4 salariés, 1 camion fourgon; des livres sont déposés dans 110 écoles et 70 mairies avec l'instituteur comme relais.

De 1965 à 1981, suite à un plan de développement de la lecture publique établi par le ministère de l'Education nationale, les moyens alloués aux Bibliothèques centrales de prêts (BCP) augmentent et les missions évoluent. La BCP du Rhône s'installe dans des locaux de 1000 m<sup>2</sup>, les budgets personnel et acquisitions augmentent et se diversifient (création d'un fonds de disques vinyles). A cette période, deux types de services de lecture sont développés : des bibliothèques relais gérées par des bénévoles, dans les chefs-lieux de canton ou les communes qui ont une activité commerciale, type marché, et le prêt direct, service direct à la population, dans des bibliobus aménagés comme des bibliothèques circulantes.

En août 1985, l'Etat publie une nouvelle circulaire pour redéfinir les missions. Les points abordés révèlent une orientation en faveur du développement de bibliothèques relais : desserte des communes de moins de 10000 habitants, accessibilité des collections, égalité des usagers devant le service public et gratuité.

Dans le Rhône, on dénombre déjà 120 bibliothèques dont plusieurs sont créées dans des communes où existe un service de prêt direct. En effet, si les statistiques de prêt direct sont élevées, elles révèlent un besoin de la population qu'un bibliobus contenant 30000 documents ne peut satisfaire, car le choix offert est trop réduit et les horaires insuffisants. La bibliothèque centrale de prêt sensibilise alors usagers et élus de la mairie pour les inciter à créer une bibliothèque relais.

Le transfert des BCP aux départements en 1986 va accentuer dans le Rhône cette tendance et les missions seront clairement ciblées sur le développement qualitatif de petites bibliothèques.

La création en 1985 de deux annexes sur le territoire permet de rapprocher le service des communes, et le département, par des aides financières, favorise la construction ou l'amélioration des locaux des biblio-



thèques. La Bibliothèque départementale de prêt renommée Médiathèque départementale développe de nouveaux services : formation initiale et continue pour les équipes bénévoles et salariés, desserte multi-support (Cd, dvd, cd-rom et accès internet), soutien à l'animation (festival de contes, prêt d'expositions) et conseils aux élus et aux équipes.

L'objectif est de faire évoluer ces bibliothèques relais vers des médiathèques, véritables lieux de culture et de citoyenneté.

Dans le Rhône, en 2004, le réseau de bibliothèques dans les 250 communes inférieures à 12000 habitants comprend 179 bibliothèques et médiathèques dont 120 sont informatisées, une centaine ont un accès internet et 18 points lecture. La quasi-totalité des communes de 500 à 12000 habitants disposent d'un service de lecture publique et le rôle de la Médiathèque départementale est passé d'une logique d'approvisionnement à une logique de coopération et de partenariat. La mise en place de conventions entre le département et les communes en 2000 pour pouvoir, d'une part, bénéficier des services de la Médiathèque départementale, d'autre part obtenir des subventions d'équipement en mobilier et en multimédia, lors de projets de constructions ou de rénovations, a contribué à l'amélioration de la qualité des bibliothèques.

Trois niveaux de convention, établis sur des critères liés à la surface, aux horaires d'ouverture, aux budgets d'acquisition et au personnel, dont le niveau trois correspond aux ratios fixés par l'Etat (ministère de la Culture) ont donné un cadre de référence aux communes et une meilleure identification des partenaires. Mais, malgré ces résultats globalement satisfaisants, des déséquilibres sur le territoire et des difficultés subsistent qui peuvent avoir à terme des effets négatifs et modifier le niveau de qualité atteint :

- disparité des services (prêts de dvd inégalement répartis);
- disparité de qualité des équipements;
- fragilité structurelle d'un réseau reposant en majorité sur des équipes bénévoles;
- difficulté en termes de moyens pour la Médiathèque départementale à répondre aux demandes de services supplémentaires.

Suite à une étude confiée à un consultant spécialisé dans le domaine culturel, qui a fait apparaître ce constat, il est apparu nécessaire que le département du Rhône élabore un schéma départemental de lecture publique adapté à son territoire pour mieux répartir les moyens qu'il met en œuvre. Cette orientation s'appuie sur le constat qu'il n'est pas possible d'équiper toutes les communes quel que soit leur nombre d'habitants pour répondre à tous les besoins de lecture publique (offre multi-supports en nombre suffisant, programmation culturelle, prêt de revues, espaces multimédias, horaires d'ouverture larges...). La notion de service de proximité reste prioritaire, mais la facilité et l'usage des déplacements permettent une organisation territoriale hiérarchisée. Les bibliothèques départementales françaises vont dans ce sens, et la Médiathèque départementale du Rhône travaille à élaborer un

schéma de lecture publique qui tienne compte de la configuration géographique, des sens de déplacement, des zones d'attractivité et des moyens financiers du département. Avec cette évolution, que deviennent les bibliobus ?

Aujourd'hui déjà, ils ne fonctionnent plus comme des bibliothèques; ils sont utilisés pour permettre le renouvellement sur place des livres prêtés aux communes et vont disparaître dans les années à venir pour être remplacés par des véhicules de livraison qui apporteront les documents choisis dans les trois sites de la Médiathèque départementale et des navettes à la rotation plus fréquente (passage une fois par semaine au lieu de trois fois par an) qui livreront les documents demandés et réservés sur le site web de la Médiathèque.

Quelques bibliothèques départementales situées dans des départements très ruraux ou avec des configurations géographiques particulières continuent à utiliser les bibliobus comme bibliothèques circulantes et ont amélioré la capacité d'offre et l'aménagement intérieur de ces véhicules, mais le Rhône, petit département en terme de surface, a privilégié une implantation dense de bibliothèques qu'il convient de structurer pour un meilleur service à la population rhodanienne. ■

## AUTRES PROJETS ET ACTIONS ITINÉRANTS

### Le Discobus

par **Bernard PARIDAENS**,

directeur du Réseau de prêt

de la Médiathèque de la Communauté française

**OUTRE SES 13 CENTRES « FIXES » DE PRÊT, LA MÉDIATHÈQUE A DÉVELOPPÉ UN SERVICE ORIGINAL DE CENTRES « MOBILES » DE PRÊT : LES DISCOBUS.**

**C**eux-ci, actuellement au nombre de 4, desservent hebdomadairement une centaine de Villes et Communes en Communauté Française, de Laeken à Athus, de Comines à Visé. C'est l'outil principal de la mission de décentralisation culturelle dévolue à la Médiathèque.

Un discobus, c'est un centre de prêt complet : il présente au public un choix étendu de quelque 20.000 médias - CD, DVD, UMD, CD-Rom, vidéos, jeux sur PS2...; l'outillage informatique permet la consultation de la base de données de l'ensemble du réseau de prêt de la Médiathèque, l'enregistrement instantané de toutes les opérations de prêt effectuées sur place ainsi que, moyennant un délai maximal de 3 jours, l'enregistrement de toute demande en inter-centres (équivalent du prêt « inter-bibliothèques »).

Un discobus, c'est aussi une équipe de 5 équivalents temps plein, tous médiathécaires et chauffeurs professionnels, ayant en charge non seulement le « métier de base » comprenant entre autres l'équilibre des



collections, leur renouvellement constant, la préparation préalable au prêt des quelque 3.000 nouvelles acquisitions annuelles, mais aussi les spécificités propres à l'itinérance du service, allant de la gestion des entre-

tiens techniques et réparations au véhicule jusqu'à l'actualisation permanente de la maîtrise du métier de chauffeur poids-lourds, sans oublier les solutions aux incessants aménagements urbains empêchant régulièrement les passages et stationnements du discobus au cœur des cités.

Un discobus, c'est enfin un centre mobile de prêt ouvert aux publics 6 jours par semaine et 52 semaines par an, quel que soit l'état des routes ou des embouteillages. Au cours du dernier exercice social 2004-2005, les 4 discobus ont accueilli 114.320 personnes qui ont emprunté quelque 390.000 médias (pour 372.000 médias en 1998-1999 avec les 3 discobus de l'époque). ■

## Le Muséobus

par **Geneviève RONDEAUX**,  
responsable du Muséobus  
de la Communauté française

**LE MUSÉOBUS EST UNE SALLE D'EXPOSITION SUR ROUES, OUVERTE À TOUS, QUI SILLONNE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES RÉGIONS ISOLÉES, RURALES ET SUBURBAINES.**

**A** son bord, des expositions sur des thèmes variés sont préparées et commentées par des licenciées et agrégées en Histoire de l'Art et Archéologie. Le Muséobus fait ainsi découvrir les richesses des collections des musées de nos régions; il stimule et éveille l'intérêt de tous pour notre patrimoine culturel.

Pour fêter le vingt-cinquième anniversaire de ce concept, le Ministère de la Communauté française et le Service général du Patrimoine culturel ont pris l'heureuse initiative de remplacer l'ancien véhicule. En effet, un nouveau Muséobus s'ouvre, dans tous les sens du terme, au public afin de diversifier les moyens mis en œuvre pour s'adresser aux visiteurs, les amener à une participation plus active, développer des activités d'accueil et d'animations différentes.

L'opération « Muséobus » est un succès depuis sa création, lié à trois atouts majeurs : sa mobilité, ses animations et sa gratuité !

L'exposition 2006-2007 a pour thème les « Inventions de la Préhistoire. Chasseurs-cueilleurs et agriculteurs-éleveurs ». Cette exposition illustre le dynamisme et le génie des espèces humaines qui se sont succédé durant le Paléolithique et le Néolithique. Un catalogue, abondamment illustré, tout en couleurs, est vendu au prix de 5 euros. Pour tous ceux qui ont envie d'en savoir plus...

### Infos :

Outil pédagogique de premier plan, le muséobus visite les écoles pendant les heures de classes.

Secrétariat du Muséobus  
Parc Industriel  
Route de Marche à 5100 Naninne  
Fax : 081/40.05.26  
Mél : [museobus@cfwb.be](mailto:museobus@cfwb.be) ■

## Le Cinébus

par **Geneviève RONDEAUX**,  
responsable du Muséobus  
de la Communauté française

**L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE ET INTERPROVINCIALE DE DIFFUSION AUDIOVISUELLE (AIDA), QUI A PLUS DE QUINZE ANNÉES D'EXISTENCE, EST UNE ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF QUI SE PRÉSENTE SOUS FORME DE SOCIÉTÉ DE SERVICE DANS LE DOMAINE DU CINÉMA NON-MARCHAND.**

**C**es deux circuits privilégiés sont l'associatif et le pédagogique.

Son aide au cinéma s'exerce à différents niveaux :

- Culturel : programmation
- Logistique : transport de films
- Financier : paiement des films
- Gestion : facturation
- Technique : support et matériel de projection.

De manière concrète :

- La diffusion de films (surtout en province de Namur et Luxembourg);
- La réservation et le transport de films pour un grand nombre de cinémas et ciné clubs en Wallonie.

L'outil Cinébus :

Aida travaille principalement avec un camion semi-remorque, le Cinébus, outil de diffusion remarquable pour desservir les localités dépourvues de toute infrastructure cinématographique. Pourvu d'une cabine de projection 35 mm, vidéo, Dvd, ce véhicule de 80 places est un véritable cinéma

ambulant qui s'installe là où vous le souhaitez.

Tout au long de l'année, le Cinébus rencontre quotidiennement ses objectifs culturels en allant à la rencontre des communes, des groupements associatifs ou des établissements scolaires qui souhaitent avoir accès au support cinéma, et ce par l'organisation de différents circuits.

Le circuit scolaire touche les provinces de Namur et Luxembourg. AIDA propose une programmation de qualité, accompagnée d'un dossier pédagogique qui permet à l'enseignant de poursuivre l'étude du film en classe. Aida propose, en outre, de nombreux projets et concours. Notamment, le projet « Un Livre, un Film » et le concours « Ecriture autour de ... ».

Le circuit « Plaines de jeux », pendant les vacances.

A côté de ces circuits traditionnels, le Cinébus tente aussi d'être présent, à la demande, dans des manifestations culturelles ou autres.

Il est, en outre, présent depuis 1997 au Festival du Film italien à Villerupt, en France et, depuis 2000, le Livre luxembourgeois utilise notre Cinébus pour se rendre à Sarrebruck, en Allemagne à la manifestation « Lire sans frontière ». ■

# Bibliobus dans les écoles, et Biblioparc

par **Christine BERTRAND**,  
Service des Bibliothèques, Ville de Mons

## LE BIBLIOBUS DANS LES ÉCOLES

Depuis plusieurs années, le mini-bibliobus de la Ville de Mons et une petite camionnette vont toutes les trois semaines à la rencontre des écoliers d'une quarantaine d'écoles de l'entité (plus de 200 classes) dans le but d'éveiller et de satisfaire leurs besoins de découverte et de lecture. Ce service assuré par deux bibliothécaires suscite un énorme intérêt; il suffit pour s'en convaincre de constater l'impatience des élèves à l'arrivée du bibliobus.

Mais le bibliobus, ce n'est pas simplement aller choisir un livre à tour de rôle. C'est aussi s'impliquer dans la vie de la classe, y créer une bibliothèque, gérer soi-même les prêts et les échanges de livres entre élèves durant toute l'année. C'est aussi, et surtout, devenir petit à petit autonome dans ses choix, ses idées, et apprendre le respect du livre dès les petites classes.

Un mémo destiné aux enseignants a été réalisé dans ce sens avec quelques idées, les marches à suivre (système de prêt, classe lecture, charte ...).

## BIBLIOPARC

Ce service invite tous les enfants de 0 à 77 ans à entrer dans le monde des livres et des histoires durant les mois d'été. Le bibliobus et ses bibliothécaires roulent à la rencontre des jeunes lecteurs sur les zones de jeu de trois parcs de l'entité montoise, des histoires plein les poches et un choix de 2000 ouvrages à bord du véhicule.

Pour tous, assis en rond et sans complexes, commence alors le grand voyage à travers les contes et les histoires. C'est un retour vers le pays de l'écrit et de l'oralité dans un cadre merveilleux, loin (mais pas trop) d'un réel qui s'oublie.

Depuis quatre ans, la fréquentation est en constante augmentation. Certaines familles suivent cette activité de parc en parc et pour certains enfants, ce sera la seule véritable évasion des vacances ! ■

